

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 3 novembre 2004*

*Messagerie*

## **Projet de loi**

### **ouvrant un crédit d'investissement complémentaire de 2 800 000 F pour la modernisation du système d'information de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Crédit complémentaire d'investissement**

Un crédit d'investissement de 2 800 000 F (y compris TVA et renchérissement), complémentaire à la loi 8313 du 15 décembre 2000 de 9 643 000 F, est ouvert au Conseil d'Etat pour la mise en place d'une solution logicielle unique et intégrée de gestion budgétaire, comptable et financière.

Il se décompose de la manière suivante :

analyses, réalisation et intégration	1 947 000 F
infrastructure technique	360 000 F
gestion de projet, secrétariat, formation	186 000 F
matériel (disque, mémoire)	112 000 F
TVA	<u>195 000 F</u>
Total	2 800 000 F

**Art. 2 Budget d'investissement**

Ce crédit complémentaire sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2005 sous la rubrique 17.03.12.506.18.

**Art. 3 Financement et charges financières**

Le financement de ce crédit complémentaire est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

**Art. 4 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

**Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **1. Introduction**

La loi 8313 ouvrant un crédit d'investissement de 9 643 000 F pour la modernisation du système d'information de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) a été votée par le Grand Conseil le 15 décembre 2000 pour un montant total de 9,643 millions de francs.

Elle a pour objectif de remplacer le système informatique actuel « Deimos », datant de 1988, dont le support n'est plus assuré depuis 1999, et de compléter la couverture fonctionnelle de façon à permettre à l'OCPA d'assurer ses missions.

L'étude détaillée a été menée au printemps 2000 et a permis d'évaluer quatre scénarii : le logiciel de la société Mathieu, la modernisation et l'extension de l'application actuelle, la réécriture complète et la solution Progres / ProConcept des sociétés Thales-IS et Pro-Concept.

L'avis d'adjudication de marchés publics (AIMP) a paru dans la *FAO* du 11 juillet 2001.

Les travaux ont débuté en avril 2001 par la remise par Thales-IS d'une offre suivie de la présentation d'un prototype fonctionnel de calcul des prestations en juillet 2001.

Les chapitres qui suivent décrivent la situation de Progres à l'Etat de Genève, le projet OCPA en particulier et les problèmes rencontrés qui nous amènent à solliciter un crédit complémentaire de 2,8 millions de francs.

## 2. Choix de Progres

### 2.1 La société Thales-IS

Thales-IS est une société de services appartenant au pôle « Information Technology & Services » du groupe Thales (anciennement Thomson-csf) dont le siège social est à Paris.

Il s'agit d'une société de services assez importante sur le marché local, partenaire de longue date de l'Etat de Genève, connue sous le nom AIM-CMF Software (devenue ensuite SYSECA, filiale du groupe Thomson, puis Thales IS lors du changement de nom du groupe français).

Son siège social est basé à Genève. Thales-IS emploie plus de 250 collaboratrices et collaborateurs sur six sites de part et d'autre de la Sarine.

Dans le cadre de la solution Progres, ce partenaire n'est pas seul. Il a sous-traité la partie financière et comptable à la société Pro-Concept.

### 2.2 Le produit Progres

Progres est un logiciel d'origine française (ANIS) utilisé dans une quinzaine de départements pour les besoins de gestion de l'aide sociale. Ce progiciel a été acheté en 1995 par l'Etat de Vaud qui a procédé à son « helvétisation » avec l'aide de Thales-IS.

En 2002, la direction du CTI a eu l'occasion d'expertiser Progres dans le cadre de l'Hospice général et a démontré que le produit n'était pas à l'origine de l'insatisfaction des collaboratrices et collaborateurs dans l'utilisation de la solution informatique.

En parallèle, le CTI a obtenu une parfaite maîtrise de ce produit tant sur le plan juridique que technique. Des contrats ont été renégociés et une copie des programmes originaux en clair (sources des programmes) a été déposée chez un notaire.

Au plan technique, une analyse a été effectuée en collaboration avec l'Université de Genève afin de maîtriser l'architecture et les composants de Progres. Le CTI est ainsi en mesure de pouvoir l'interfacer avec d'autres solutions que celle prévue initialement.

### 3. Etat des lieux

Progres est actuellement déployé dans les institutions et services suivants :

#### 3.1 *Hospice général et FSASD*

Le logiciel Progres, interfacé avec le logiciel comptable ProConcept, a été déployé à l'Hospice général, notamment pour tout ce qui traite de l'aide en faveur des demandeurs d'asile et de l'aide sociale, ainsi qu'à la FSASD. A ce jour, la solution informatique est en cours de stabilisation.

#### 3.2 *SCARPA*

Le logiciel Progres, interfacé avec le logiciel comptable ProConcept, a été déployé, dès janvier 2003, au Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et fonctionne à l'entière satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs.

#### 3.3 *OCPA*

Les premiers modules de Progres sont en production, le module « prestations » est en test et aucun d'entre eux ne pose problème.

La première partie concernant les « subventions aux EMS » (environ 90 millions de francs par an) a été mise en production en mars 2003.

La deuxième partie relative à la « gestion des dossiers » a été mise en production en octobre 2003. Il s'agit de l'extension de la solution aux modules « courrier, gestion électronique des documents (GED), échéancier, intégration bureautique » ; Progres est ainsi l'outil de base de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'office.

Pour cette opération, il a été nécessaire de procéder à la migration des 48'000 dossiers de bénéficiaires, de plus de 1 million de documents déjà présents dans la GED et de réaliser une interface entre Progres et l'application actuelle « Deimos. »

La troisième partie concernant les « prestations », notamment le calcul des prestations et la production automatisée des décisions, est en cours de finalisation. Elle nécessite également la migration des historiques sur une période d'au moins dix ans (données économiques, personnelles et comptables) de l'ensemble des dossiers.

Les tests du module « prestations » de Progres et de la reprise des données, actuellement en cours, sont satisfaisants.

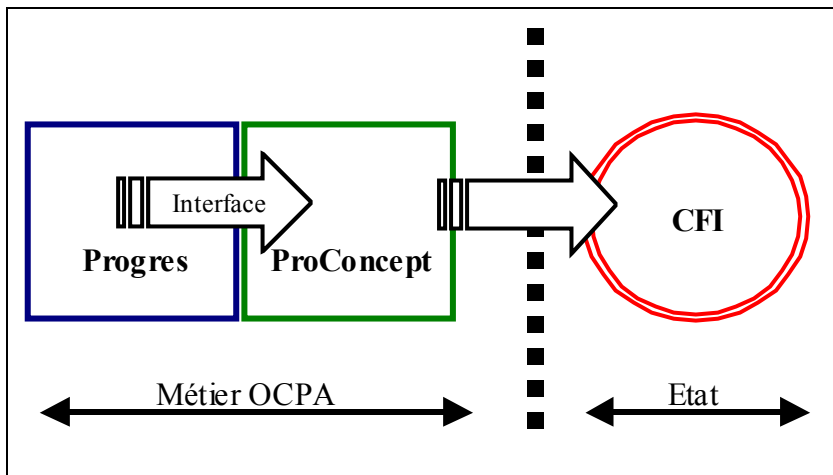
Jusqu'à la réalisation complète du projet, l'application actuelle « Deimos » reste indispensable pour le calcul, la comptabilisation détaillée et le paiement des prestations et des frais médicaux.

## 4. Architecture

### *4.1 Interface Progres et progiciel comptable*

Il s'agit d'interfacer les éléments calculés par Progres en vue de :

- la comptabilisation et le paiement des prestations (environ 400 millions de francs par an) ;
- les traitements de fin d'année : comptabilisation et préparation du fichier de paiement de janvier (car une nouvelle décision est émise chaque année en janvier pour les 22 000 dossiers traités par l'OCPA) ;
- la production des divers états financiers (globaux et par dossier) ;
- la gestion des débiteurs ;
- la réalisation de l'interface avec la comptabilité financière intégrée de l'Etat (CFI) ;
- le suivi budgétaire ;
- les outils de pilotage (statistiques, DWH).



#### 4.2 Les problèmes rencontrés

Dans le cadre du projet OCPA, le partenariat entre Thales-IS et son sous-traitant Pro-Concept n'a pas été aussi fructueux que par le passé pour d'autres projets et l'Etat de Genève a dû constater des divergences profondes entre ces deux sociétés (notamment : manque de coordination, pas de validation des analyses par Pro-Concept, pas de lien contractuel).

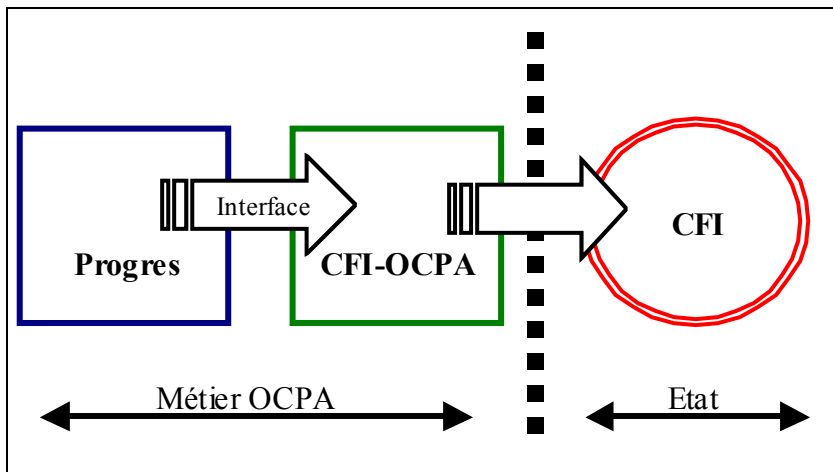
Par ailleurs, les responsables de Pro-Concept ont exprimé des doutes quant à la possibilité de mener le projet à terme et enfin Thales-IS a émis des alertes concernant la possibilité du progiciel ProConcept de supporter les volumes traités par l'OCPA (22 000 dossiers et 400 millions de francs). Plusieurs séances de conciliation n'ont pas permis d'améliorer la situation.

#### 4.3 La solution proposée

Compte tenu des risques majeurs encourus et de l'urgence, l'Etat s'est trouvé contraint d'examiner des solutions de remplacement et a opté pour la « CFI – comptabilité financière intégrée ».

La CFI est déployée dans l'ensemble des départements en tant que module de comptabilité « générale » transversale et fédératrice. Dans le cas de l'OCPA, il s'agit de mettre en place une comptabilité « métier auxiliaire » comportant des besoins de détails plus fins mais qui doivent néanmoins pouvoir être consolidés facilement au niveau de l'Etat.

Il s'agit de la première extension de la CFI à une application métier, en remplacement du progiciel comptable initialement prévu.



#### 4.4 Les points forts de la solution proposée

Les travaux qui seront effectués pour l'OCPA garantiront la cohérence technique et fonctionnelle avec l'ensemble des applications métier et avec la CFI. Ils assureront la mise en œuvre d'une méthodologie d'extension de la CFI réutilisable pour le développement futur d'applications « métier » à composantes comptables (plus de 100 au sein de l'Etat).

La méthodologie utilisée, les concepts d'interface, la logique d'intégration, les synergies développées, les échanges d'informations et la création de supports de données (infocentre pour l'OCPA) sont des concepts que l'Etat pourra s'approprier de façon à en faire bénéficier l'administration en fonction soit de refonte de systèmes, soit de création de nouveaux systèmes. Afin de capitaliser cette expérience, le centre de compétences CFI fait partie intégrante du projet.

De plus, le projet OCPA va aussi bénéficier des plus-values offertes par la CFI, notamment en matière de gestion des liquidités.



La solution proposée visant à interfacier le logiciel Progres avec la CFI-OCPA lève les risques et répond aux critères fondamentaux suivants :

**Sécurité** : la solution est fiable, Progres est en partie en production et la CFI est déployée dans plusieurs départements.

**Maîtrise** : les efforts d'appropriation de Progres par le CTI et l'apport du centre de compétences CFI garantissent une parfaite maîtrise du projet.

**Confiance** : les équipes impliquées dans le projet ont totalement confiance dans la démarche proposée.

**Cohérence** : la solution « CFI-OCPA » est en complète cohérence avec la « vision transversale Etat de Genève ».

**Indépendance** : avec le développement des compétences internes à l'Etat de Genève, il sera possible de faire évoluer la solution de manière indépendante et de s'affranchir des partenaires actuels.

Les investissements, le chemin parcouru et les résultats obtenus sont tels qu'il est indispensable de terminer l'informatisation de l'office avec la « CFI-OCPA », afin de garantir la réalisation des missions de l'OCPA, le versement des prestations et éviter un risque financier très lourd pour l'Etat en cas de non-finalisation.

En outre et cas échéant, le CTI serait confronté à de graves difficultés pour poursuivre la maintenance et l'adaptation de l'application actuelle (Deimos).

## 5. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi qui permettra la mise en place d'une solution logicielle intégrée de gestion comptable et financière pour l'OCPA s'intégrant parfaitement à la « vision transversale Etat de Genève. »

*Annexes :*

- *Précisions techniques et financières.*
- *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) et des charges et revenus de fonctionnement.*
- *Fiche technique du CTI.*
- *Préavis technique de l'administration des finances de l'Etat.*

## **Précisions techniques et financières** (Annexe à l'exposé des motifs)

### **1. Situation actuelle Progres à l'OCPA**

#### **1.1 Première partie « subventions aux EMS »**

##### *Mise en production mars 2003*

Elle a permis de déployer la base de Progres :

- l'infrastructure technique (serveurs de Production et de DWH, baies de stockage, fibre optique...)
- les logiciels (Progres, DWH...)
- le principe des interfaces avec les partenaires (de manière sécurisée à travers le Web)
- le paramétrage correspondant

Le nombre d'utilisateurs concernés est faible – 5 personnes ; le volume des paiements traités représente environ 90 millions de F par an.

#### **1.2 Deuxième partie « gestion des dossiers »**

##### *Mise en production octobre 2003*

Il s'agit de l'extension de Progres aux modules « courrier, GED, échéancier, intégration bureautique ». Progres devient l'outil de base de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, en mettant à leur disposition :

- le processus de traitement des dossiers (workflow)
- l'intégration complète de la gestion électronique des documents - GED : le courrier entrant est numérisé et mis à disposition des gestionnaires à travers Progres
- l'intégration de la production des courriers sortants par EDINAT : plus de 100 courriers sont produits chaque jour à partir de Progres et automatiquement intégrés à la GED

- l'ensemble de la partie administrative des dossiers (identification, structure de la famille, représentant légal, historique des adresses...)
- l'ensemble des 1,2 million de documents introduits dans la GED depuis novembre 2001.

### 1.3 Troisième partie « prestations »

#### *Mise en production simultanée avec le logiciel comptable*

Le système actuel « Deimos » est toujours indispensable : il est le « maître » des traitements des calculs des prestations complémentaires et d'assistance et ne pourra être arrêté que lors de la mise en production complète du module « prestations » et de son intégration avec l'application financière et comptable.

#### *Progres*

Ce module, en cours de finalisation, est le cœur du métier de l'OCPA et comporte :

- le calcul des prestations
- la saisie et la gestion des remboursements des frais médicaux
- la production automatisée des décisions administratives correspondantes et leur intégration dans la GED
- la possibilité de traiter les dossiers rétroactivement sur plusieurs années
- les traitements de fin d'année
- la réalisation des interfaces avec les partenaires les plus importants
- les outils de pilotage (statistiques, DWH, simulations).

Il sera possible d'abandonner l'application actuelle « Deimos » après la migration des historiques sur une période d'au moins 10 ans (données économiques, personnelles et comptables) de l'ensemble des dossiers et l'intégration de l'application comptable et financière.

### *Logiciel comptable*

Il s'agit de traiter le résultat des calculs de prestations dans les dossiers Progres, soit :

- l'engagement de prestations au fil de l'eau du traitement des dossiers – 340 000 par an ;
- les engagements massifs en fin de mois des dossiers non mutés – 600 000 par an ;
- l'engagement de l'ensemble des prestations à fin décembre pour le 1er janvier suivant – 60 000 par an ;
- l'engagement des prestations des bénéficiaires en institution, lors du changement des prix de pension – 10 000 par an ;
- l'engagement au fil de l'eau des remboursements de frais médicaux – 490 000 par an ;

Le tout payé en 12 ordres SOG/OPAE par an (près de 400 millions de F, environ 250 000 ordres de paiement) ; soit un total estimé de 1,5 million d'engagements annuels (125 000 par mois en moyenne) « descendant » de Progres vers l'application comptable et financière.

## **2. Planification du projet avec « CFI-OCPA »**

Dans le cadre du remplacement de ProConcept par le logiciel « CFI-OCPA », l'étude effectuée permet de fixer des jalons, sur la base de quelques hypothèses :

- le cadre contractuel entre l'Etat et les partenaires est défini
- les travaux débutent en automne 2004
- il n'y a pas d'incident majeur sur l'application actuelle « Deimos » qui nécessiterait l'intervention de compétences impliquées sur le projet.

A ces conditions, l'ensemble des intervenants concernés s'est engagé à mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour garantir le planning suivant :

Mise à disposition de l'environnement de développement	octobre 2004
Analyse et réalisation de « CFI-OCPA »	novembre 2004
Analyse et réalisation des adaptations de Progres	janvier 2005
Remise de « CFI-OCPA »	décembre 2004
Test de l'intégration de « CFI-OCPA » à Progres	janvier 2005
Remise du logiciel complet à l'OCPA	mars 2005
Mise à disposition de l'environnement de tests	mars 2005
Campagnes de tests de l'OCPA	mars - juin 2005
Formation des collaborateurs	juin 2005
Mise à disposition de l'environnement de production	juillet 2005
Mise en production du module « prestations » et de l'intégration avec « CFI-OCPA »	juillet 2005

### 3. Coût de la solution « CFI-OCPA »

L'étude complémentaire effectuée au printemps 2004 permet de produire un tableau des principales fonctions à réaliser et de les valoriser, de manière à tenir compte des compétences et des coûts de chaque partenaire.

Les principales composantes des coûts sont les suivantes :

	TVA incluse
Coût de la solution « CFI-OCPA »	
• analyses, réalisation et intégration	2 094 972 F
• infrastructure technique	387 360 F
• gestion de projet, secrétariat, formation	197 156 F
• matériel (disque, mémoire)	120 512 F

• module « budget »	100 000 F
• TMA – tierce maintenance applicative	500 000 F
<b>Total « CFI-OCPA »</b>	<b>3 400 000 F</b>

#### 4. Investissement

Le coût de la solution « CFI-OCPA » est évalué à 3,4 millions de F. Afin de minimiser l'impact financier, les partenaires ont procédé à divers aménagements :

- prise en charge en interne de 600 000 F
- renoncement par l'OCPA au « lot 2 » pour 1 058 000 F qui ramènent le dépassement à F 2,8 millions de F.

Le tableau ci-dessous présente le détail des investissements :

	TVA incluse
Loi 8313	9 643 000 F
• Factures payées - septembre 2004	- 7 624 000 F
Sous-total disponible sur la loi 8313	<b>2 019 000 F</b>
Coût de la finalisation du projet	<b>3 077 000 F</b>
Coût de la solution « CFI-OCPA »	<b>3 400 000 F</b>
Dépassement sur la loi 8313 avec solution « CFI-OCPA »	<b>4 458 000 F</b>
Renoncement au « lot 2 »	1 058 000 F
Réalisation du module « budget » en interne	100 000 F
Prise en compte de la TMA sur le budget de fonctionnement du CTI	500 000 F
Crédit complémentaire sur la loi 8313 ramené à	<b>2 800 000 F</b>

### *Abandon du « lot 2 »*

L'OCPA a fait cette proposition en considérant que :

- les trois premières étapes – « subventions aux EMS », « gestion des dossiers » et « prestations » - sont vitales pour lever les risques sur le système actuel « Deimos », pour garantir le bon fonctionnement de l'Office et l'exécution de ses missions de production ;
- les trois premières étapes représentent plus de 80% du projet dans son ensemble ;
- les fonctionnalités couvertes par le « lot 2 » sont importantes mais non vitales. Elles sont, actuellement, traitées de manière artisanale au moyen de tableaux Excel ou d'interrogation « ad hoc » du système informatique.

Pour mémoire, le « lot 2 » comprend :

- la surveillance des EMS : établissement et suivi des budgets & comptes des 50 EMS, détermination des prix de pension ;
- le secteur Juridique : suivi des dossiers « opposition », des recours aux niveaux cantonal et fédéral, suivi des hypothèques légales, indicateurs de production ;
- le secteur du Contrôle interne : suivi des enquêtes, des successions (plus de 1 100 par an) et contrôle interne (analyses des dossiers selon des axes transversaux), indicateurs de production.

L'abandon du « lot 2 » implique que ces tâches continueront à être réalisées avec les outils et méthodes actuels. A moyen terme, il est convenu d'analyser et de réaliser une partie de ces fonctions avec des compétences internes.



## 5. Avantages de la solution « CFI-OCPA »

### *Spécifiques au projet « Refonte OCPA »*

- Réalisation « standardisée » de plusieurs fonctions initialement prévues en développement « ad hoc »
- Extraction de données statistiques facilitées (par construction de la clef comptable et par l'infrastructure déjà existante)
- Levée des risques particuliers à la solution Progres - ProConcept
- Offre toutes les garanties de réussir le projet

### *Apportés par la « CFI-OCPA »*

- Outil unique pour l'Administration
- « Vision Etat de Genève », vision transversale avec référentiel comptable unique
- Bouclements mensuels, gestion par engagements, gestion prévisionnelle et gestion des flux de liquidités
- Règles de gestion communes, cohérence transversale et harmonisation des procédures
- Conçu pour des volumes très importants
- Plate forme commune avec celle de la CFI
- Maintenance, évolutions d'un seul produit
- Utilisation du même produit pour tous les aspects de la comptabilité et des finances
- Interconnexion facilitée de la « CFI-OCPA » avec la CFI
- Pôle de compétence transversal métier
- Utilisation des éléments capitalisés de CFI
- Première extension de la CFI au « métier – comptabilités auxiliaires »
- De plain-pied dans la stratégie de l'Etat.

## 6. Conséquences en cas d'arrêt du projet

La motivation de la loi 8313, mise à part l'indispensable modernisation de l'outil conçu en 1986 et 1987, porte sur le danger de dysfonctionnement du système actuel « Deimos » qui est maintenu par l'équipe interne mais dont la base technique n'est plus supportée par Oracle depuis 1999 (Oracle version 7 pour la base de données et environnement de développement plus ancien encore.)

A ce jour, deux modifications légales n'ont pas pu être prises en compte par le système actuel (intérêts moratoires et 4<sup>e</sup> révision de la LAI.)

A brève échéance, l'OCPA court le risque majeur de se trouver dans l'incapacité de calculer et payer des prestations.

L'évolution du système actuel vers une version plus récente est impossible sans une réécriture complète de plus de 1 000 programmes, les outils utilisés (Oracle Forms, Oracle RPT...) n'étant pas compatibles avec les outils plus récents.

De surcroît, la durée d'une telle réécriture, décidée maintenant, dépasserait de beaucoup le délai et le coût de mise en place de « Progres - CFI-OCPA. »

Enfin, du côté des utilisateurs, la situation actuelle, consistant à travailler sur deux applications (une pour la gestion du dossier, l'autre pour le calcul des prestations) est complexe.

Les liens informatiques entre ces applications sont techniquement délicats et lourds à gérer du fait de la fragilité de l'application actuelle « Deimos » et des volumes de données concernées.

L'interdépendance des applications « Deimos » et Progres a été conçue dans le cadre du déploiement progressif en trois étapes : elle doit prendre fin lors de la mise à disposition du module « prestations » et de l'intégration de l'application comptable et financière.

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE  
Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement complémentaire de 2 800 000 F pour la modernisation du système d'information de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA)

Projet présenté par le Département de l'action sociale et de la santé

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Résultat cumulé
<b>TOTAL des charges de fonctionnement induites</b>	68750	77000	389500	427000	427000	427000	427000	427000
Charges en personnel [39] <i>(augmentation des charges de personnel, formation, etc.)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [37] <i>(fonctio., fournitures, matériel électrique, véhicule, ordinateur, etc.)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de matériel et véhicule <i>(fonctio., fournitures, matériel électrique, véhicule, ordinateur, etc.)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment <i>(loyés, loas, énergie, consommables, conciergers, entretien, location, assurances, etc.)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Chargers financiers [32+33] <i>(intérêts (report tableau))</i>	68750	77000	389500	427000	427000	427000	427000	427000
Amortissements (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Chargers particulières [30 à 36] <i>(Perte comptable [33])</i>	0	0	312500	352000	350000	350000	350000	350000
Provision [32] (voir tableau nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] <i>(subvention accordée à des tiers, prestations en nature)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des revenus de fonctionnement induits</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+46+46]	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>(augmentation de revenus (emplois, accoutrements, services), subventions reçues, dons ou legs)</i>								
Autres revenus [42] <i>(revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)</b>	68750	77000	389500	427000	427000	427000	427000	427000

Signature du responsable financier:  
DATE: 17.04.2004 10:07

*[Signature]*  
Demetris BUTTER  
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

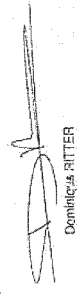
**PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS**  
**Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement complémentaire de 2 800 000 F pour la modernisation du système d'information de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA)**

Projet présenté par le Département de l'action sociale et de la santé

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Investissement brut	2'500'000	300'000	0	0	0	0	0	2'800'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	2'500'000	300'000	0	0	0	0	0	2'800'000
Mobilier, infrastructures informatiques lourdes	2'500'000	300'000	0	0	0	0	0	2'800'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	charges financières anticipées
<b>TOTAL des charges financières</b>	<b>68'750</b>	<b>77'000</b>	<b>389'500</b>	<b>427'000</b>	<b>427'900</b>	<b>427'000</b>	<b>427'000</b>	<b>4'27'000</b>
Intérêts	66'750	77'000	77'000	77'000	77'000	77'000	77'000	77'000
Amortissements	0	0	312'500	350'000	350'000	350'000	350'000	350'000

Signature du responsable financier :  
 Date : 14.12.2004



DOMINIQUE RITTER  
 DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER



## FICHE TECHNIQUE CTI

- Fonctionnement  
 Investissement

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement complémentaire de 2 800 000 F pour la modernisation du système d'information de l'Office cantonal des personnes âgées

### 1. Système d'information et de communication :

Ce projet concerne le système d'information métier de l'OCPA, plus particulièrement la partie comptable.

### 2. Développement :

Les développements s'effectueront dans le même environnement et les mêmes outils que ceux utilisés jusqu'à présent dans les projets OCPA et CFI. Aujourd'hui ils sont maîtrisés par les équipes en place à l'Etat de Genève.

### 3. Architecture technique :

Le concept proposé et le nouveau cahier des charges ont été validés par la direction du CTI.

### 4. Organisation de projet :

La conduite du projet sera sous la responsabilité conjointe du DASS et du CTI. Toutes les ressources nécessaires ont été prévues, les directions de l'OCPA, du CTI et de l'AFE travaillent de concert.

### 5. Financement :

Ce crédit complémentaire permettra d'achever le projet mais pas de répondre à la totalité des besoins de l'OCPA puisque les fonctionnalités prévues par le lot 2 ne sont pas couvertes (notamment pour le service juridique et le contrôle interne, ainsi que pour la surveillance des EMS). En revanche, les coûts de fonctionnement sont d'ores et déjà assurés par le CTI.

### 6. Evolution et maintenance du système :

L'utilisation du même logiciel que la CFI facilitera l'évolution et la maintenance du système. Le renouvellement des équipements et logiciels de base seront prévus dans le socle.

### 7. Priorité :

Ce crédit est une nécessité pour le département. Sans lui, tout l'investissement depuis 2001 serait perdu.

**8. Formation :**

Le projet prévoit l'implication des futurs utilisateurs de la solution dès les premières phases ainsi que la formation des utilisateurs avant la phase de mise en oeuvre.

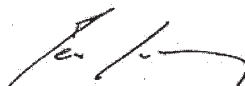
**9. Sécurité et éthique :**

Il n'a y aucun changement dans le projet initial avec l'introduction de la solution compatible CFI-OCPA. Ces aspects sont pris en compte.

En conclusion, nous validons sans réserve ce projet de loi.



J.C.M.  
p.o.  
Jean-Claude Mercier  
Directeur opérationnel



J.M.L.  
Jean-Marie Leclerc  
Directeur général du CTI

Genève, le 2/11/04



Département des finances  
Administration des finances de l'Etat

République et  
Canton de Genève



## PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement     boucllement  
 investissement     autre

rubriques n° 17.03.12.506.18

### 1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement complémentaire de 2 800 000 F pour la modernisation du système d'information de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA).

### 2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.07	0.08	0.39	0.43	0.43	0.43	0.43
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>0.07</b>	<b>0.08</b>	<b>0.39</b>	<b>0.43</b>	<b>0.43</b>	<b>0.43</b>	<b>0.43</b>
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 3. Financement

Ce crédit d'investissement complémentaire, réparti en tranches annuelles, devra être inscrit au budget d'investissement dès 2005.

Il devra entrer dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2005, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

### 4. Remarques


La tranche 2005 de 2 500 000 F indiquée dans les tableaux financiers n'est pas prévue au projet de budget 2005. Le département de l'action sociale et de la santé (DASS) a confirmé qu'un amendement sera déposé afin d'inscrire ce montant au budget 2005.

Seion le DASS, ce projet de loi n'induit pas de coûts supplémentaires en fonctionnement (liés aux prestations de tiers ou aux nouvelles fonctionnalités en matière de gestion des liquidités par exemple). Concernant la tierce maintenance applicative (TMA) d'un montant de 500 000 F prise en charge par le budget de fonctionnement 2005 du CTI, le DASS explique que le CTI va inclure cette dépense dans l'enveloppe de son projet de budget 2005 en compensant par des économies sur d'autres projets, globalement sans charges supplémentaires.

L'annexe « Précisions techniques et financières » mentionne que le crédit complémentaire demandé a pu être ramené à un coût de 2 800 000 F notamment en raison du renoncement par l'OCPA au "lot 2" estimé à 1 058 000 F. La fiche technique CTI explique que "ce crédit complémentaire permettra d'achever le projet mais pas de répondre à la totalité des besoins de l'OCPA puisque les fonctionnalités prévues par le lot 2 ne sont pas couvertes (notamment pour le service juridique et le contrôle interne, ainsi que pour la subvention des EMS)". Il est précisé dans l'annexe que "L'abandon du lot 2 implique que ces tâches continueront à être réalisées avec les outils et méthodes actuels. A moyen terme, il est convenu d'analyser et de réaliser une partie de ces fonctions avec des compétences internes".

Le renouvellement des équipements et logiciels de base sera prévu dans le socle du CTI (voir fiche technique CTI).


  
Marc Brunazzi

  
Eve Valsade

Genève, le 1<sup>er</sup> novembre 2004

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs et l'annexe "Précisions techniques et financières" transmis le 1<sup>er</sup> novembre 2004, ainsi que les tableaux financiers et la fiche technique du CTI transmis le 28 octobre 2004. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 2 novembre 2004    Signature du responsable financier :



Dominique RITTER  
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER